

Communiqué de Presse

Mamoudzou, le 21 décembre 2021

Ouverture de la campagne d’instruction des subventions 2022.

Dans le cadre de son offre globale de service, la CSSM lance sa campagne d’instruction des subventions 2022, visant à développer et à pérenniser les offres aux familles, à réduire les inégalités territoriales et sociales sur le département et à soutenir l’innovation sociale.

Il s’agit d’accompagner des projets structurants et des actions répondant aux besoins du territoire sur les thématiques prioritaires suivantes : la petite enfance, l’enfance et la jeunesse, la parentalité , l’animation de la vie sociale, la prévention santé et la préservation de l’autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.

Objectifs :

- ❖ Développer l’offre d’accueil du jeune enfant en direction de toutes les familles, en luttant contre les inégalités sociales.
- ❖ Contribuer à la structuration d’une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles.
- ❖ Favoriser les parcours d’accès à l’autonomie des jeunes.
- ❖ Développer des services et/ou des actions d’accompagnement des familles dans l’exercice de leur fonction parentale. Rendre visible l’offre de service parentalité sur le territoire.
- ❖ Développer des équipements et services d’animation de la vie sociale.
- ❖ Soutenir des actions de prévention santé.
- ❖ Prévenir la perte d’autonomie des publics en situation de fragilité due à l’âge et/ou à l’état de santé.

Nouveautés 2022 :

- ❖ Soutien aux Crèches à vocation d’insertion professionnelle (Crèche A.V.I.P)
- ❖ Soutien aux projets Jeunes et Devenir Promeneurs du Net
- ❖ Soutien aux projets des Lieux d’Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- ❖ Soutien aux projets de Points d’accueil et écoute jeunes (PAEJ)
- ❖ Soutien au déploiement du Complément de Mode Garde Structure (CMG Structure)
- ❖ Soutien à la mise en place d’une Convention Territoriale Globale

Porteurs de projet éligibles : entreprises (uniquement sur la thématique Petite Enfance) et associations, collectivités territoriales, et organismes publics.

Contact Presse :

Tél : 0269 61 87 60 / 0639 20 80 85 - Email : communication-marketing@css-mayotte.fr

Pour plus d'informations, appelez au **0269 61 64 81** ou adressez un mail à :
projets-actionsociale@css-mayotte.fr

Les dossiers de demandes de subvention peuvent être téléchargés sur le site internet de la CSSM :
www.cssm.fr

Les dossiers de demande de subventions complets doivent être déposés par mail à l'adresse projets-actionsociale@css-mayotte.fr au plus tard

- **Le vendredi 18 février 2022 pour les projets classiques ;**
- **Le mercredi 30 mars 2022, pour les nouveautés 2022 ;**
- **Le vendredi 29 avril 2022, pour les projets en Investissements.**

Les demandes de subventions Reaap et Laep doivent être déposées sur la plateforme www.caf.fr/ElanCaf au plus tard le mercredi 30 mars 2022.